

SELARL Laurent DUBOIS & Fleur FONTAINE
 HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
 23 Avenue Paul Vaillant Couturier
 B.P. 20
 93423 VILLEPINTE CEDEX
 TEL. 01.49.36.10.01.
 FAX. 01.49.36.15.56.
 www.dubois-huissier-93.com

SECOND ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
 Et le DIX HUIT DECEMBRE

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE HENAFF du 210/218 RUE ANATOLE FRANCE ET 3/15 RUE J.HENAFF à DRANCY (93700), représenté par son syndic la SARL ABD GESTION, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 507 784 338, dont le siège est 3 rue Lally Tollendal 75019 PARIS Agissant poursuites et diligences de son gérant y domicilié en cette qualité audit siège

LEQUEL ME DECLARE :

Que Madame FLAMIA est propriétaire du lot n°304, au 1^{er} sous-sol, bâtiment A, dont l'entrée se fait au niveau du n°5 Rue Joseph Henaff à DRANCY (93700).

Qu'un commandement aux fins de saisie immobilière lui a été signifié.

Que celle-ci n'a pas déferé au paiement des sommes dues.

Qu'il est donc dans l'intérêt du syndicat des copropriétaires de faire procéder au procès verbal descriptif des lieux par le Ministère d'un Huissier de Justice pour servir et valoir ce que de droit.

Que je suis requise à cet effet.

C'est pourquoi,



DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Maître Fleur FONTAINE, Huissier de justice associé, membre de la SELARL DUBOIS-FONTAINE, 23 avenue Paul Vaillant Couturier 93420 VILLEPINTE,

Me suis transportée ce jour DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à DRANCY (93700), 5 Rue Joseph Hénaff, et là étant à 08 Heures 30, et là étant en présence de Monsieur KISSY Faouzi, occupant des lots n°309 et n°310, lesquels communiquent avec le lot n°304, j'ai procédé aux constatations suivantes :

LOT N° 304 :

I DESCRIPTION :

Je constate qu'il s'agit d'une ancienne salle de coffres-forts et de sanitaires.

Un escalier mène de la pizzeria située à l'étage supérieur directement au pied de ce lot n°304.

S'agissant de la communication de la pizzeria, je constate que celle-ci est bouchée.

S'agissant de l'ancienne salle de coffres, celle-ci est utilisée à usage d'entreposage.

Le sol est en carrelage, lequel est extrêmement sale.

Les murs sont pour partie recouverts de coffres et pour partie recouverts de peinture, laquelle est très anciennes et vétuste.

Le plafond semble peint.

Il n'existe aucune électricité et aucune lumière dans ce lot.

S'agissant des sanitaires, je constate la présence d'un premier sanitaire constituant la partie lave-mains, avec simplement un lavabo.

Je constate que les carreaux de faïence des murs sont tombés.

Le sol est recouvert d'un carrelage, très ancien et très sale.

Je note la présence de lumière.

La deuxième porte gauche, correspond à la partie douche et lavabo.

Il existe un carré de douche, un lavabo, lesquels ne sont pas utilisés.

Sur les murs, je constate que les carreaux de faïence sont pour partie décollés et tombés.

Le sol est recouvert d'un carrelage, lequel est très vétuste.

Je constate que les portes ne ferment pas.

Il existe une troisième pièce à usage de vestiaire, dont le sol est en carrelage très vétuste.

Les murs sont peints. La peinture est très vétuste.

Le plafond est peint. La peinture est très vétuste.

La lumière est testée et fonctionne.

Je constate que le système électrique est très vétuste.

II CONDITIONS D'OCCUPATION

Je ne rencontre pas l'occupant des lieux, il m'est indiqué par l'occupant des lots 309 et 310 que ces lieux seraient utilisés par un dénommé KISSI Mohamed.

Il ne peut me donner plus d'informations, tels que existence ou non d'un contrat de location, nom de la société occupante, etc.

Telles sont les constatations que j'ai faites et pour lesquelles j'ai rédigé le présent procès verbal de constat sur trois feuilles pour servir et valoir ce que de droit.

Onze photographies prises par mes soins et corroborant mes constatations sont annexées au présent procès verbal de constat.

Maître Fleur FONTAINE





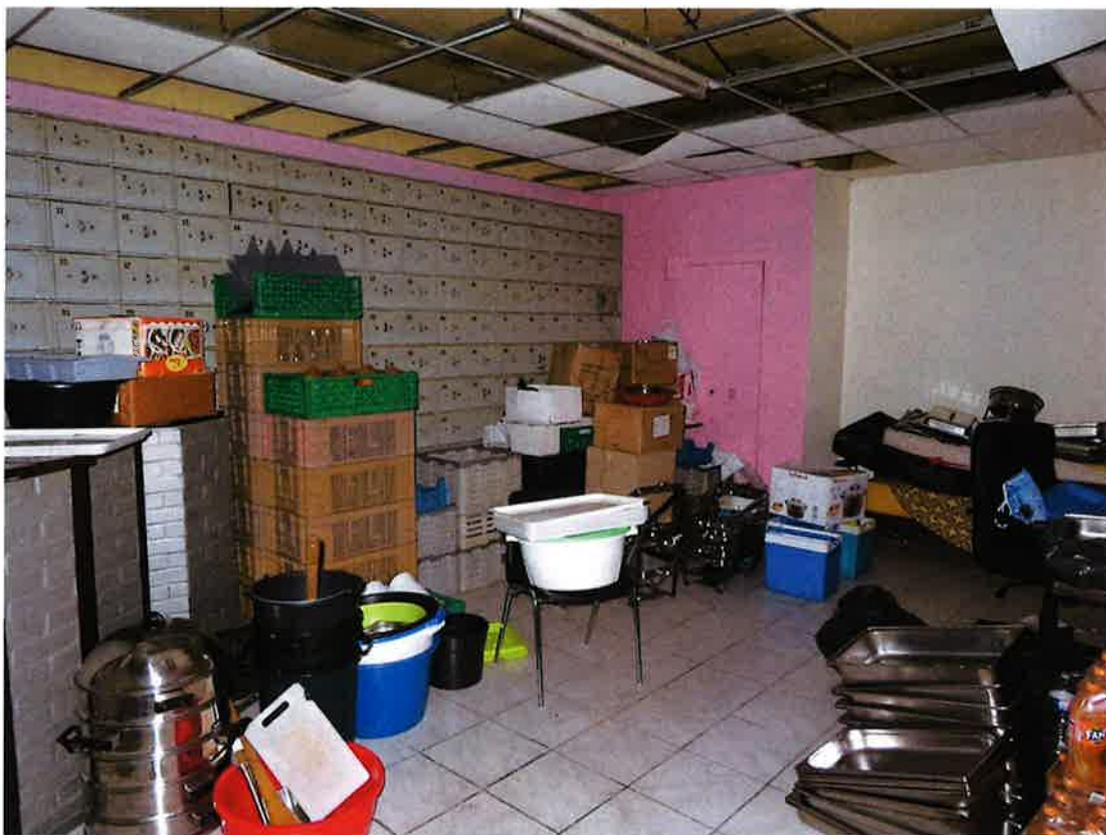
Constat dressé le 18-12 - 2019 par Maître FONTAINE
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/Mme FLAMIA -- 3/15 Rue Joseph Henaff - lot
n° 304 - DRANCY





Constat dressé le 18-12 - 2019 par Maître FONTAINE
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/Mme FLAMIA -- 3/15 Rue Joseph Henaff - lot
n° 304 - DRANCY





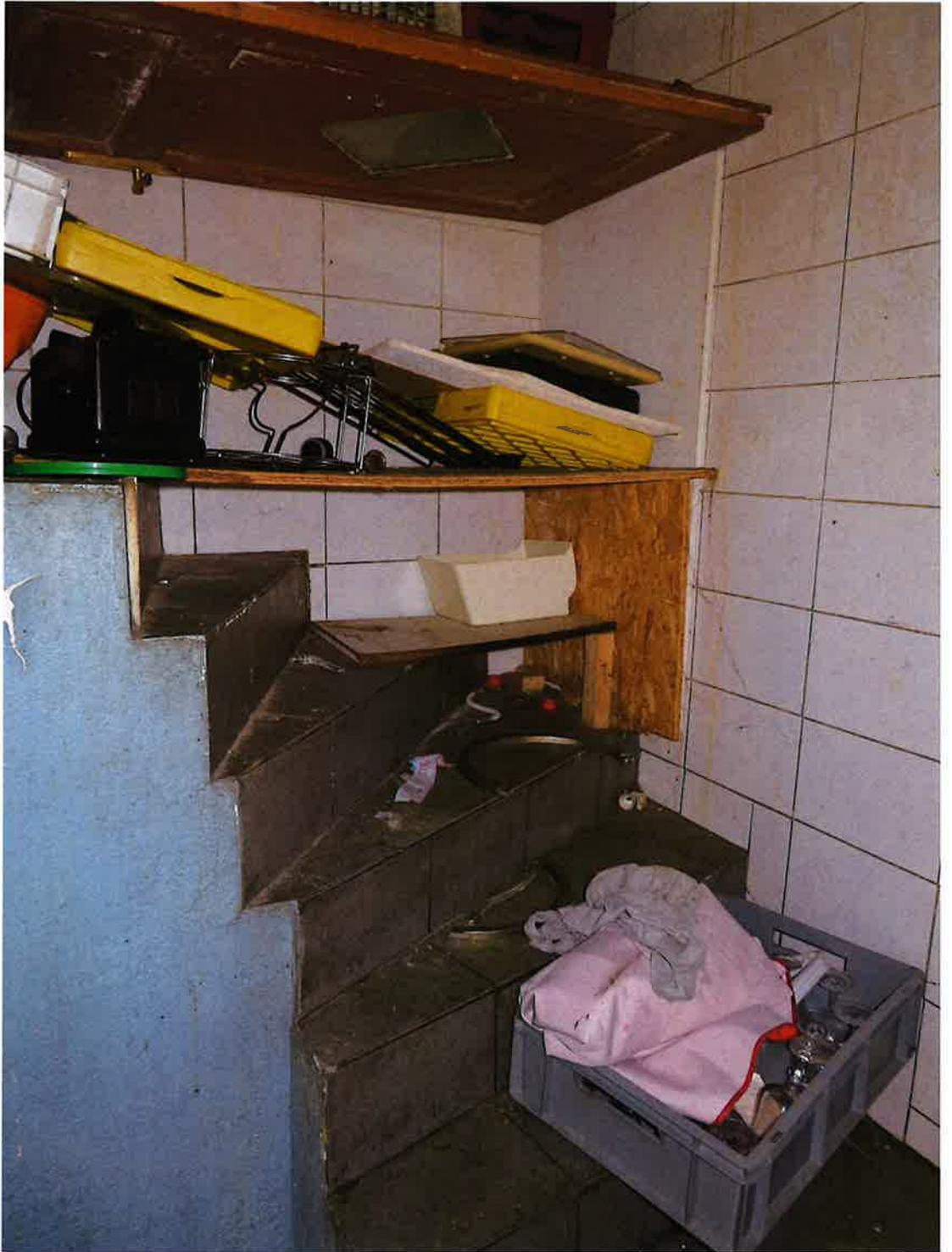
Constat dressé le 18-12 - 2019 par Maître FONTAINE
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/Mme FLAMIA -- 3/15 Rue Joseph Henaff - lot
n° 304 - DRANCY





Constat dressé le 18-12 - 2019 par Maître FONTAINE
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/Mme FLAMIA -- 3/15 Rue Joseph Henaff - lot
n° 304 - DRANCY





Constat dressé le 18-12 - 2019 par Maître FONTAINE
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/Mme FLAMIA -- 3/15 Rue Joseph Henaff - lot
n° 304 - DRANCY





Constat dressé le 18-12 - 2019 par Maître FONTAINE
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/Mme FLAMIA -- 3/15 Rue Joseph Henaff - lot
n° 304 - DRANCY





Constat dressé le 18-12 - 2019 par Maître FONTAINE
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/Mme FLAMIA -- 3/15 Rue Joseph Henaff - lot
n° 304 - DRANCY





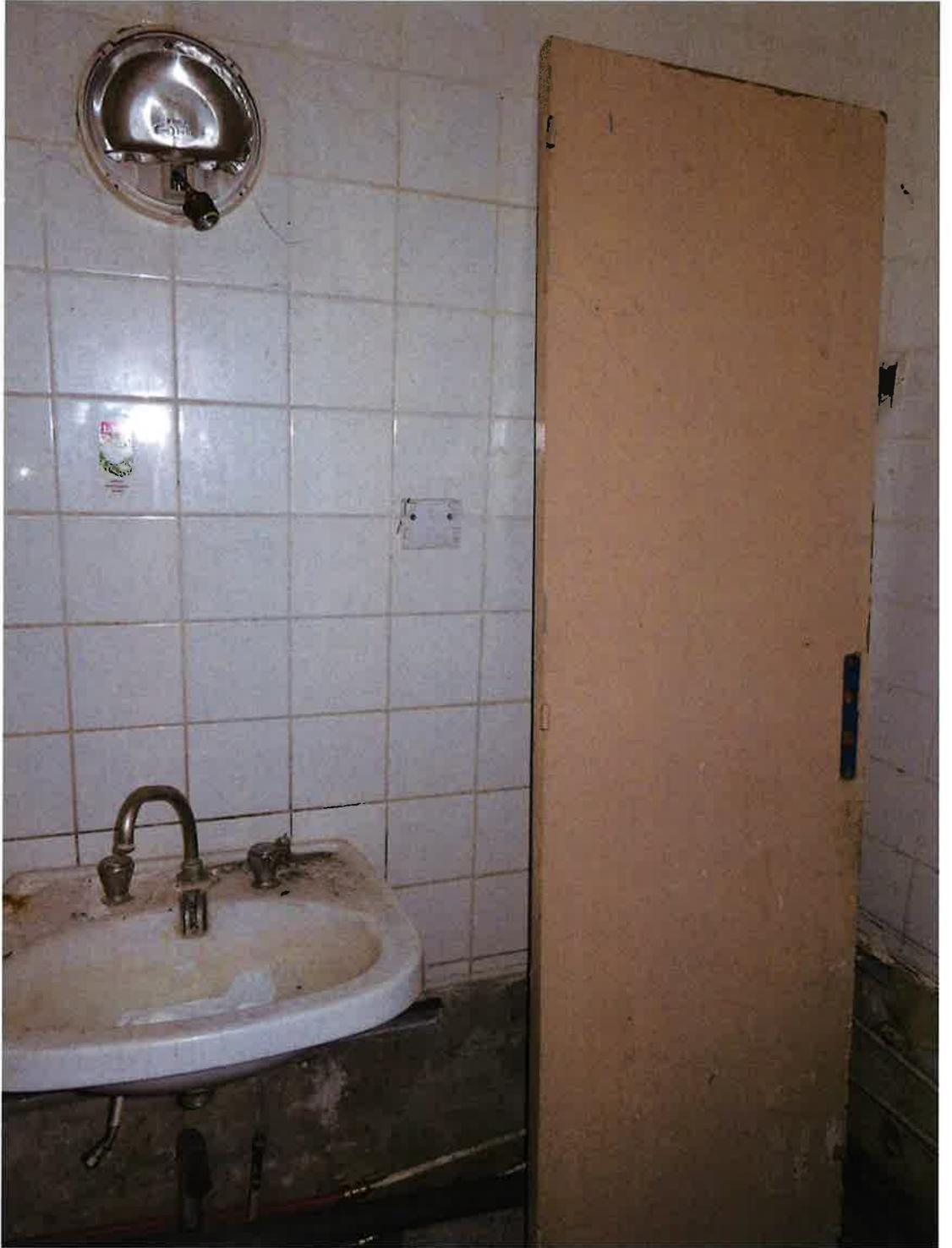
Constat dressé le 18-12 - 2019 par Maître FONTAINE
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/Mme FLAMIA -- 3/15 Rue Joseph Henaff - lot
n° 304 - DRANCY





Constat dressé le 18-12 - 2019 par Maître FONTAINE
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/Mme FLAMIA -- 3/15 Rue Joseph Henaff - lot
n° 304 - DRANCY





Constat dressé le 18-12 - 2019 par Maître FONTAINE
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/Mme FLAMIA -- 3/15 Rue Joseph Henaff - lot
n° 304 - DRANCY



